

Le Président

Monsieur Jean CASTEX
Premier Ministre

Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Metz, le **04 JUIN 2021**

Monsieur le Premier Ministre,

Le 1^{er} juin dernier, dans le cadre des relations bilatérales France-Luxembourg, vous avez reçu Monsieur Xavier BETTEL, Premier Ministre du Luxembourg.

Depuis leur mise en place à l'été 2020, les exécutifs de la Ville de Metz et de Metz Métropole se sont engagés dans la réaffirmation du caractère transfrontalier de la Métropole et du bassin de vie nord lorrain.

Plus de 100 000 Lorrains franchissent la frontière chaque jour pour exercer leur activité professionnelle au Luxembourg. 10% de ces travailleurs résident sur le territoire de notre Métropole et ce phénomène s'accroît de manière continue.

Considérant cette importance croissante ainsi que notre engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens métropolitains et du développement de services publics de proximité, il me paraît indispensable que Metz puisse jouer un rôle majeur dans le cadre de la coopération transfrontalière entre la France et le Luxembourg.

L'expression des élus locaux et, par là même, celle des attentes légitimes des citoyens, doivent pouvoir trouver leur place dans les instances de dialogue institutionnalisées.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai pris connaissance des conclusions de votre récent échange avec Monsieur le Premier Ministre du Grand-Duché, notamment en ce qui concerne la volonté du Luxembourg d'engager des moyens importants en vue de cofinancer des infrastructures de transport d'intérêt commun.

Afin de définir au mieux les projets communs qui devront bénéficier prioritairement de ces financements conjoints, je souhaite que Metz Métropole puisse être associée aux travaux de préparation de ce programme d'investissement.

Cette participation active de la Métropole pourrait s'inscrire dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise à laquelle, par un courrier du 20 avril dernier adressé à M. Clément Beaune, j'ai demandé à être associé.

Comptant sur votre compréhension et votre appui,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Membre Honoraire du Parlement

METZ MÉTROPOLÉ

MAISON DE LA MÉTROPOLÉ | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | metzmetropole.fr



Mission Coopération Institutionnelle, Internationale et
Européenne
Direction Générale des Services
Affaire suivie par Laurent MONCELLE
T. 03.87.55.50.94
lmoncelle@metzmetropole.fr

Monsieur Clément BEAUNE
Secrétaire d'Etat
37, quai d'Orsay
Hôtel du Quai d'Orsay
75351 PARIS SP 07

Metz, le 20 AVR. 2021

OBJET : Demande d'association aux travaux de la CIG franco-luxembourgeoise

REF : DGS-MCII/2021-04/4556

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Créée en 2010 en vertu de la convention dédiée au renforcement de la coopération transfrontalière, la Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise est l'instance de coordination des politiques publiques entre les deux Etats-membres de l'Union Européenne que sont la France et le Luxembourg.

Si la crise sanitaire actuelle a mis en évidence l'absolue nécessité de dialogue et de travail en amont des autorités nationales en matière de lutte contre la pandémie, nous avons également pu constater toute l'importance des acteurs locaux, et notamment des collectivités, engagés dans ce combat.

En matière de coopération transfrontalière, les relations partenariales nouées de longue date entre Metz, Luxembourg-Ville, Trèves et Sarrebruck, réunies au sein de l'association Quattropole, ont permis de travailler, rapidement et avec efficacité, par-delà les frontières pour organiser des transferts de malades ou des livraisons de masques quand la France en manquait cruellement.

Cette force de la proximité, cette expérience du dialogue, ce caractère intrinsèquement transfrontalier de la Métropole messine, nous souhaitons plus que jamais en faire des marqueurs de notre action politique et de notre stratégie de développement.

Engagés dès à présent dans le déploiement de services à la population et d'adaptation de ceux-ci aux besoins des travailleurs frontaliers et de leurs familles, nous avons également ouvert un chapitre de travail en commun avec les quinze EPCI du nord lorrain, sans limite de département, car nous sommes convaincus que le fait transfrontalier nous rassemble en un bassin de vie et d'emploi qui doit devenir un niveau d'action pertinent.

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1

T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | metzmetropole.fr



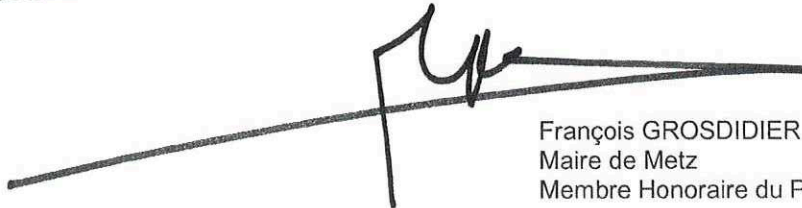
Nous croyons fermement à ce mouvement que nous initions et souhaitons prendre toute notre place de Métropole dans les instances de coopération transfrontalière.

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je souhaite que Metz Métropole soit formellement reconnue comme un acteur incontournable du dialogue franco-luxembourgeois et soit, à ce titre, associée aux travaux de la Commission Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous.

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Membre Honoraire du Parlement

METZ MÉTROPOLE

MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 Place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | metzmetropole.fr



Tout courrier émanant ou traité par Metz Métropole fait l'objet d'un enregistrement sur support informatique à l'usage exclusif de Metz Métropole et de ses partenaires pour l'accomplissement de ses missions. La durée maximale de conservation est conforme à la Durée d'Utilité Administrative. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles vous concernant. Ce droit s'exerce par demande écrite adressée à Metz Métropole